

# PROCES VERBAL

## Du 6 juillet 2023

L'an deux mille vingt trois, le 6 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de Mme PANTIC Martine, Maire.  
Étaient présents : Mme PANTIC Martine, M. MARAIS Bruno, M. DALENCOURT Rémy, Mme AUGER Marie- Claire, M. BARROIS Vincent, Mme MECHALI Anne, M. BIVILLE Jean- Pierre, M. MARTIGNY Philippe, M. MARZOCCHI Stéphane, Mme TESSIER Delphine  
Absent excusé : Mme HAMON Stéphanie donne pouvoir à M, MARAIS Bruno,  
Secrétaire de séance : M. MARAIS Bruno

Lecture du compte rendu de la séance précédente est faite, il est approuvé à l'unanimité.

### Prêt relais court terme in fine à taux fixe(en attente de subventions)

Madame le Maire expose la nécessité de recourir à un prêt pour réaliser les dépenses inscrites au programme d'investissement 2023, à savoir : 394 111.65€

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil municipal décide de retenir la proposition du Crédit Agricole Ile de France à savoir :

Prêt Relais court Terme in fine à taux fixe (en attente de subventions)

- Montant du Prêt : 230 000.00€
- Taux : 4.04% sur une durée de 3 ans
- Base de calcul des intérêts retenue : trimestrielle
- Tirage des fonds en une ou plusieurs fois au plus tard 3 mois après édition des contrats
- Remboursement anticipé possible partiellement ou totalement à tout moment sans indemnité de remboursement anticipé, au plus tard 36 mois après le 1er déblocage.
- Commission d'engagement (frais de dossier): 0.15% du montant de la convention, soit 345€
- Classification Glissler : 1A

Madame le Maire est autorisée à procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ces prêts.

### Décision modificative 1

Madame le Maire présente cette décision modification afin d'inscrire l'emprunt au budget

D 2131 : Constructions bâtiments publics	230 000.00 €
R 1641 : Emprunts en euros	230 000.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte cette décision modificative

### Décision modificative 2

Madame la maire propose au conseil municipal le virement de crédit tel présenter ci-dessous afin de financer les travaux de l'école

D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	20 000.00 €	
D 615231 : Entretien et réparations sur voiries	2 750,00€	
D 627 : Services bancaires et assimilés		350.00 €
D 023 : Virement à la section d'investissement		20 000.00 €
D 2131 : Constructions bâtiments publics		20 000.00 €
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		2 400.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		20 000.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte cette décision modificative tel présenter ci-dessus

**Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome**

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée:

- de la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de la collectivité suivante : BANTHELU ( par délibération du 16 mars 2023).

Et de l'acceptation de ladite adhésion par le comité syndical réuni le 5 avril 2023

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral N° 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome et après en avoir délibéré,

décide d'accepter

- l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de la collectivité suivante:



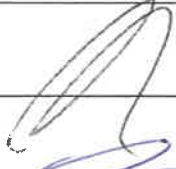



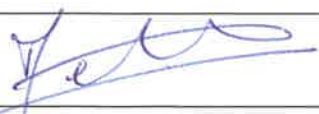
- BANTHELU

**Points divers**

ENEDIS : Il faudra prévoir un changement de puissance sur le compteur EDF de l'école et de mettre un deuxième

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire  
Martine PANTIC

Mme AUGER Marie-Claire	
M. BARROIS Vincent	
M. BIVILLE Jean-Pierre	
M. DALENCOURT Rémy	
Mme HAMON Stéphanie	
M. MARAIS Bruno	
M. MARTIGNY Philippe	
M. MARZOCCHI Stéphane	
Mme MECHALI Anne	
Mme TESSIER Delphine	